



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. (070 - 392 44 41). Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070 - 364 99 28). Télex 32323.

Communiqué

non officiel

pour publication immédiate

N° 91/23

Le 23 juillet 1991

Passage par le Grand-Belt
(Finlande c. Danemark)

Demande en indication de mesures conservatoires

La Cour rendra sa décision lundi 29 juillet 1991

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Lundi 29 juillet 1991, à 15 heures, la Cour rendra en audience publique sa décision sur la demande en indication de mesures conservatoires présentée par la République de Finlande.

NOTE POUR LA PRESSE

1. L'audience publique se tiendra dans la grande salle de Justice du Palais de la Paix. Les représentants de la presse pourront y assister sur présentation d'une carte d'admission qui leur sera gracieusement remise sur demande. Des tables seront mises à leur disposition dans la partie de la salle située à l'extrême gauche par rapport à la porte d'entrée.

2. Des photographies pourront être prises avant l'audience ainsi que pendant quelques minutes au début et vers la fin de l'audience. Pour les prises de vues (cinéma ou télévision), une autorisation spéciale sera nécessaire.

3. Les représentants de la presse ne pourront utiliser que les cabines téléphoniques du bureau de poste situé au sous-sol du Palais de la Paix.

4. Mme El-Erian (tél 234) se tient à la disposition des représentants de la presse pour tous renseignements.